



Mois sans tabac 2019 : Les masseurs-kinésithérapeutes du Grand Est s'engagent !!

La région Grand Est compte 1.2 millions de fumeurs quotidiens âgés de 18 à 75 ans. Il s'agit du 4ème rang des régions de France où le tabagisme est le plus fréquent. S'appuyant sur des actions de prévention et de soutien emblématiques tels que l'opération « Mois sans Tabac », l'ARS Grand Est se mobilise aux côtés de tous les acteurs, dont **Les masseurs-kinésithérapeutes du Grand Est!**

Le Mois sans Tabac 2019, ça se prépare !

Dès octobre 2019, la campagne « Mois sans Tabac » sera très largement relayée au niveau Grand Est... une occasion supplémentaire pour parler du tabac avec les patients que vous rencontrez !

Dans le cadre de vos consultations individuelles les occasions sont nombreuses pour se mobiliser et relayer les bons messages auprès des fumeurs.

En 2019, la thématique prioritaire en Grand Est est la périnatalité : futurs parents, femmes enceintes, nourrissons, jeunes grands-parents, que ce soit à l'occasion de la rééducation périnéale, lors d'un suivi pour la bronchiolite d'un nourrisson ou même le suivi d'un patient BPCO, cela peut être le bon moment pour aborder la question du tabac!

Concrètement, en tant que professionnel, comment pouvez-vous vous engager ?

Des outils sont à votre disposition : mettre en place une affiche dans votre cabinet, distribuer des kits d'aide à l'arrêt « mois sans tabac », orienter vos patients vers www.tabac-info-service.fr, sont autant d'actions que vous pouvez mettre en œuvre.

Pour le Mois sans tabac 2019, en Grand Est la thématique prioritaire est à nouveau périnatalité, il est par conséquent essentiel que les professionnels masseurs-kinésithérapeutes s'impliquent !

Notre objectif : après 100% des maternités du GE engagées, 100% des masseurs-kinésithérapeutes avec une affiche dans leur cabinet et au moins un kit distribué !

A l'issue du mois de novembre, un questionnaire vous sera transmis pour recenser votre implication.

Les outils à votre disposition ?

Désormais, de nombreux traitements de substitution nicotinique sont remboursables par l'Assurance maladie. Cette prise en charge permet à tous de bénéficier des traitements de substitution, sans avance de frais systématique et pour une durée adaptée à la dépendance. En tant que masseurs-kinésithérapeutes, vous êtes habilités à prescrire des TSN à vos patients.

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/medicaments-vaccins-dispositifs-medicaux/prise-charge-substituts-nicotiniques>

Sur le site tabac info service, un tabacologue est disponible du lundi au samedi de 8h à 20h au 38 89.

<https://www.tabac-info-service.fr/Le-39-89/%28video%29/1>

Une application est disponible gratuitement pour les patients.

<http://www.tabac-info-service.fr/J-arrete-de-fumer/Je-telecharge-l-appli>

Tous les outils de communication « Mois sans Tabac », affiches, kits d'aide à l'arrêt, flyers, goodies... sont disponibles gratuitement et peuvent être commandés à partir de mi-septembre sur <https://partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>

Attention : Les commandes de plus de 100 exemplaires sont à adresser directement à l'ambassadeur Moi(s) Sans Tabac Grand Est **avant le 30 août 2019**.

Des affiches et autres outils personnalisables vous sont également proposés, n'hésitez pas à contacter l'ambassadeur Moi(s) Sans Tabac.

Pour plus de précision, pour toute question : moisanstabac.grandest@anpaa.asso.fr